



# BULLETIN MUNICIPAL n° 1

## VRAIVILLE



### Secrétariat de Mairie

 : 02 32 50 66 04

 : 02 32 50 88 28

 : [mairie.vraiville@wanadoo.fr](mailto:mairie.vraiville@wanadoo.fr)

## **Le mot du Maire**

*Comme convenu lors du conseil municipal du 26 juin 2008, nous vous adressons ce bulletin d'informations où vous pourrez trouver l'ensemble des conseillères et des conseillers municipaux avec un rappel des diverses commissions ainsi que des renseignements pratiques.*

*Ce bulletin paraîtra deux fois par an pour vous faire part des travaux en cours et des projets du conseil municipal.*

*Ces quelques pages resteront ouvertes aux associations vraivillaises pour qu'elles puissent faire connaître leurs actions.*

*Suite à la réunion publique du 3 juin 2008, les aménagements du ralentisseur de l'église sont programmés (pentes et ruissellement).*

*Une étude pour la réfection de la toiture de la Mairie et de l'Eglise est en cours (demande de devis).*

*Monsieur Daniel Fourcade, employé municipal, a pris sa retraite le 30 septembre 2008. Son poste de travail ne sera pas remplacé.*

*Ce premier semestre m'a permis de prendre mes marques en m'attachant à réduire les dépenses de fonctionnement, avec l'étroite collaboration de l'adjointe Madame Andrée PrévotEAU et de la secrétaire de mairie Madame Martine Le Rouget.*

*Restant à l'écoute de tous les habitants pour servir les intérêts de la Commune, je m'efforcerai de traiter toutes les questions qui vous préoccupent. Je suis convaincu que c'est par le dialogue et l'échange que nous pouvons faire progresser notre village. Le progrès naissant de la concertation.*

*Chers concitoyennes et concitoyens, dans l'attente d'avoir l'occasion de dialoguer avec vous, je souhaite à chacun une bonne fin d'année.*

*Jacky Paumier*

## LE CONSEIL MUNICIPAL



Jacky Paumier  
Maire



Andrée PrévotEAU  
Adjointe



Martine Le Rouget  
Secrétaire



Gladys Bourdon



Céline Cheval



Carole Devaux



Hervé Gamblin



Jackie Goujon



Christian Grandsire



François Joron



Charles Lelieur



Béatrice Lemaux



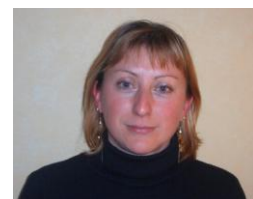
Jean-François  
Martin



Marcel Meeus



Laurent Moreau



Annie Surville

### LES DIFFERENTES COMMISSIONS

<b>Bâtiments communaux Eglise Horloge Cimetière</b>	Gladys Bourdon ; Carole Devaux ; Andrée PrévotEAU ; Jacky Paumier ; Hervé Gamblin ; Jackie Goujon ; Jean-François Martin
<b>Fêtes et Cérémonies</b>	Andrée PrévotEAU ; Béatrice Lemaux ; Annie Surville ; Gladys Bourdon ; Céline Cheval ; Carole Devaux ; Christian Grandsire
<b>Voirie</b>	Laurent Moreau ; Jacky Paumier ; Jackie Goujon ; Charles Lelieur ; Hervé Gamblin ; François Joron ; Marcel Meeus
<b>Finances</b>	Jacky Paumier ; Andrée PrévotEAU ; Hervé Gamblin ; Charles Lelieur ; François Joron ; Marcel Meeus ; Jean-François Martin
<b>C.C.A.S.</b>	Jacky Paumier ; Andrée PrévotEAU ; Charles Lelieur ; Hervé Gamblin ; Christian Grandsire
<b>Caisse des écoles</b>	Andrée PrévotEAU ; Jacky Paumier ; Béatrice Lemaux ; Annie Surville ; Céline Cheval ; Hervé Gamblin ; Christian Grandsire
<b>Listes électorales</b>	Jacky Paumier ; Andrée PrévotEAU ; Carole Devaux ; François Joron

**Délégués à la com-com** : Jacky Paumier ; Hervé Gamblin ; François Joron

**Délégués au syndicat d'eau** : Marcel Meeus ; Hervé Gamblin

**Délégué au S.I.E.G.E. (électricité)** : Jackie Goujon

**Chargée des affaires scolaires** : Andrée PrévotEAU

## RENSEIGNEMENTS PRATIQUES

### PERMANENCES DE LA MAIRIE

La mairie est ouverte au public :

- ▷ Mardi : de 8 h à 12 h  
et de 13 h 30 à 18 h 30
- ▷ Jeudi : de 8 h à 12 h  
et de 13 h 30 à 18 h 30

### ECOLE

L'école accueille les enfants les :  
lundi, mardi, jeudi et vendredi (il  
n'y a plus d'école le samedi) :

**Soutien scolaire :**

☞ de 8 h 30 à 9 h

**Pour tous les élèves :**

☞ de 9 h 10 à 12 h

et de 13 h 30 à 16 h 40

Cette année l'école accueille 87  
élèves répartis ainsi :

**Classe de Madame HATTE**

☞ petite section : 8 élèves

☞ moyenne section : 11 élèves

☞ grande section : 8 élèves

**Classe de Madame MARTZ**

☞ grande section : 8 élèves

☞ CP : 9 élèves

**Classe de Madame LAZAAR**

☞ CE<sub>1</sub> : 12 élèves

☞ CE<sub>2</sub> : 9 élèves

**Classe de Madame VINCELOT**

☞ CE<sub>2</sub> : 6 élèves

☞ CM<sub>1</sub> : 10 élèves

☞ CM<sub>2</sub> : 6 élèves

Les élèves de grande section  
maternelle vont en alternance une  
semaine avec Madame Hatté et une  
semaine avec Madame Martz.

### GARDERIE

La garderie accueille les enfants de  
l'école les lundi, mardi, jeudi,  
vendredi :

- ▷ de 7 h 15 à 9 h
- ▷ de 12 h 50 à 13 h 20
- ▷ de 16 h 40 à 18 h

### CENTRE DE LOISIRS

Madame Corinne Maës et ses  
animateurs accueillent les enfants :

- ▷ tous les mercredis en temps  
scolaire : de 7 h 15 à 18 h
- ▷ à chaque vacances scolaires  
sauf à Noël et au mois d'août.

### ELECTIONS A L'ECOLE

Pour désigner les gestionnaires de  
la coopérative scolaire et de l'asso-  
ciation sportive, il y a eu des élec-  
tions dans les classes de Madame  
Vincelot et Madame Lazaar.

Trois équipes se sont présentées :

1<sup>ère</sup> équipe: Paul, Baptiste, Maxime

2<sup>e</sup> équipe: Léa, Eva, Charlyne

3<sup>e</sup> équipe : Inès, Pauline, Mélanie

Au premier tour, les élèves ont voté  
pour une équipe. Résultats :

1<sup>ère</sup> équipe : 9 voix

2<sup>e</sup> équipe : 4 voix

3<sup>e</sup> équipe : 6 voix

Au second tour, les électeurs ont  
voté pour six candidats.

Le dépouillement s'est déroulé sous  
le préau.

Amélie était assesseur, Bastien était  
scrutateur, Eva et Orlane ont ou-  
vert les enveloppes. Résultats :

Président : Paul

Secrétaire : Baptiste

Trésorier : Maxime

Suppléants : Inès, Jason, Mélanie



Les élus

## BRUITS ET NUISANCES

Le bricolage et le jardinage réalisés à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage ne peuvent être effectués que :

- ▶ les jours ouvrables :  
de 8 h 30 à 19 h 30
- ▶ les samedis :  
de 9 h à 12 h et de 14 h à 19 h
- ▶ les dimanches et jours fériés :  
de 10 h à 12 h

Les bricolages de moteurs, « les dérapages » d'engins motorisés... ne doivent pas nuire à la population.

Il est interdit de brûler quoi que ce soit dans la commune.

## STATIONNEMENT DES VOITURES

Le stationnement des voitures sur les trottoirs est une source de danger pour les piétons qui sont obligés de marcher sur la chaussée. Pour éviter tout accident, laisser au moins l'espace pour le passage d'une poussette entre le talus et la voiture.

A la sortie des classes, les parents ne doivent pas stationner sur les trottoirs, mais sur les parkings de la mairie et de la mare ; cela évitera de nombreux désagréments et peut-être des accidents.

## TRI SELECTIF

Pour préserver notre qualité de vie et pour le bien de notre Planète pensons à bien trier nos déchets dans les différentes poubelles ou dans les conteneurs.

Les poubelles normales sont collectées tous les mardis ; les poubelles jaunes : tous les mercredis des semaines paires.

## DECHETTERIE

**Horaires d'hiver du 01 / 11 au 31 / 03 :**

Lundi, mercredi et samedi :  
de 8 h 30 à 12 h  
et de 13 h 30 à 17 h

Mardi et vendredi :  
de 13 h 30 à 17 h

**Horaires d'été du 01 / 04 au 31 / 10 :**

Lundi, mercredi et samedi :  
de 8 h à 12 h et de 13 h 30 à 18 h

Mardi et vendredi :  
de 13 h 30 à 18 h

## RECENSEMENT MILITAIRE

Le recensement militaire est obligatoire. Il a lieu à la mairie du domicile dans les trois mois qui suivent le seizième anniversaire.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1999, cette démarche concerne tous les jeunes : garçons ou filles.

Papiers à fournir : livret de famille, carte d'identité, justificatif de domicile.

Après avoir rempli la notice individuelle, la mairie remet une attestation de recensement que vous devrez conserver précieusement car aucun duplicata n'est délivré.

Cette attestation sert pour vous inscrire à tout examen ou concours (CAP, BEP, BAC...), permis de conduire et conduite accompagnée.

Ensuite, les jeunes sont convoqués pour la journée d'appel de préparation à la défense (JAPD).

Elle a lieu entre la date de recensement et vos dix-huit ans. A la suite de cette journée, un certificat vous est délivré : il peut également être demandé lors de divers concours et examens.



## DIVERS

✓ A dater de la prochaine réunion du Conseil municipal, le compte rendu ne sera plus distribué afin d'économiser le papier et la photocopieuse ; il sera affiché à l'extérieur de la mairie pour que chacun puisse le lire.

Cependant, en cas d'information spéciale, un avis serait distribué.

✓ Des navettes de bus existent au départ de La Haye Malherbe, pour se rendre aux hôpitaux de Louviers ou des Feugrais.

Le trajet simple coûte 1,90 €.

Réservation obligatoire jusqu'à 11 heures le jour du déplacement au 02 32 96 51 51.

✓ Il est possible d'acheter les anciens bureaux d'écoliers au prix de 20 € et des boîtes à sucre avec photo du village pour 10 €. S'adresser à la mairie.

## QUELQUES DATES A RETENIR

✓ Marché de Noël :  
12 décembre 2008

✓ Colis des Anciens :  
20 décembre 2008

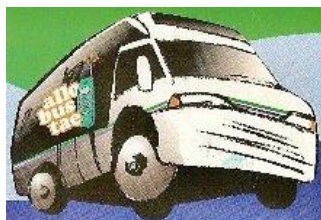
✓ Vœux de la Municipalité :  
10 janvier 2009

✓ Repas des Anciens :  
8 mars 2009

✓ Monument aux morts :  
8 mai 2009

✓ Fête communale :  
13 et 14 juin 2009

✓ Monument aux morts :  
11 novembre 2009



## INSCRIPTIONS SUR LES LISTES ELECTORALES

Vous pouvez vous faire inscrire sur les listes électorales jusqu'au 23 décembre 2008 : la mairie sera fermée la semaine suivante.

## ARTISANS ET COMMERCANTS

- ✓ AMBROISE Martine :  
Apicultrice
- ✓ BERNARD Olivier :  
Paysagiste
- ✓ CABRITA Stéphane :  
Produits photovoltaïques
- ✓ DERREY Raynald :  
Electricité générale
- ✓ LELIEUR Charles :  
Cidre, calva, pommeau...
- ✓ LEMERCIER Daniel : Bois
- ✓ LEMOINE Roger : Boucher
- ✓ METROT Annick : Foie gras  
et dérivés
- ✓ POL Morgan : Boulanger
- ✓ SORTAIS Fabrice : Bois

Si nous avons oublié quelqu'un, faites vous connaître à la mairie.

## VIE ASSOCIATIVE

### LES ASSOCIATIONS

- Anciens Combattants :**  
☞ Président : André LEMAITRE
- Club de Gymnastique :**  
☞ Présidente : Aurélie REVEL -  
LEGENBRE
- Club de l'Amitié :**  
☞ Président : André LEMAITRE
- Comité des Fêtes :**  
☞ Président : Denis SIMON
- Les Ecoliers Vraivillais :**  
☞ Président : Hervé GAMBLIN
- Société de chasse :**  
☞ Président : Remy DAVOUST



## ASSOCIATION LES ECOLIERS VRAIVILLAIS

Créée le 11 décembre 2006, notre association à but non lucratif a pour objectif d'améliorer le quotidien des enfants de l'école de Vraiville.

C'est ainsi que sur l'année dernière, grâce aux actions menées par l'association, l'école a pu bénéficier de huit nouveaux ordinateurs.

La nouvelle année scolaire commence avec ses nouvelles idées et ses nouveaux projets. Le dernier né est plein d'ambition car l'association envisage l'aménagement d'une nouvelle aire de jeux dans la cour de l'école pour 2009, en partenariat avec la municipalité. Pour réaliser ce projet, nous allons mener des actions pour récolter les fonds nécessaires.

Nous vous donnons déjà rendez-vous, le **vendredi 12 décembre 2008** à partir de 14h30 sur la place de la mairie pour le Marché de Noël (le plus réputé du village). A cette occasion, nous vendrons des objets sur le thème de Noël, des produits du terroir Vraivillais, des crêpes, des brioches....  
...Sans oublier le traditionnel vin chaud ou le café offert à tous les acheteurs !

Et les sapins, vous avez dû y penser, non ? Alors passez nous commandes. Nous vous livrerons les sapins à domicile et les récupérerons début janvier pour les recycler. Nous distribuerons un bon de commande dans vos boites aux lettres fin novembre.

Il y a encore plein de projets dans nos têtes, mais ils ne se réaliseront qu'avec votre complicité. Alors que vous soyez parent d'élève ou non, étudiant ou retraité, vous êtes les bienvenus et nous vous invitons à nous rejoindre

Plus que jamais, nous avons besoin de vous. Soyez acteurs de nos projets en participant à nos animations.

Nous tenons à remercier les habitants de Vraiville, la municipalité, les parents et tous les enfants qui, par leur bonne humeur et leur dévouement, font la réussite de nos manifestations.

Président	Hervé Gamblin	Membres du bureau	Daniela Bailly,
Secrétaire	Sandra Nonché		Gladys Bourdon
Secrétaire adjointe	Carole Deboos		Nadine Dubosc
Trésorière	Vanessa Dargent		Roselyne Meslin

## DEMARCHES ADMINISTRATIVES

FORMALITES	OU S'ADRESSER	PIECES A FOURNIR	RENSEIGNEMENTS DIVERS
● Carte nationale d'identité	Mairie du domicile	Extrait d'acte de naissance (obligatoire pour la première demande) ou livret de famille des parents, justificatif de domicile (facture récente), 2 photos d'identité identiques. Si nécessaire, déclaration de perte ou de vol ; et pour les mineurs, jugement de divorce des parents.	Gratuit  Prise d'empreinte obligatoire dès l'âge de 13 ans.
● Passeport	Mairie du domicile	Extrait d'acte de naissance, justificatif de domicile, 2 photos d'identité, timbre fiscal (60 € pour les adultes, 30 € pour les mineurs)	Validité : 10 ans pour les adultes 5 ans pour les mineurs
● Perte de passeport ou de carte d'identité	Mairie du domicile		
● Vol de passeport ou de carte d'identité	Gendarmerie		
● Sortie de territoire	Mairie du domicile	Carte d'identité du mineur, livret de famille	Gratuit Présence des parents indispensable
● Extraits d'acte d'état civil (naissance, mariage, décès)	Mairie où l'acte a été enregistré	Se déplacer ou adresser une demande écrite en indiquant : nom, prénoms, date de naissance, de mariage ou de décès	Gratuit Joindre une enveloppe timbrée libellée à votre adresse
● Extrait d'acte de naissance de français nés à l'étranger	Service central d'état civil 11 Rue Blanche 44641 NANTES Cedex 9	Indiquer nom, prénoms, date et lieu de naissance	Gratuit Joindre une enveloppe timbrée libellée à votre adresse
● Duplicata de livret de famille	Mairie du domicile	Nom, prénoms, date et lieu de naissance de chaque membre de la famille	Gratuit
● Légalisation de signature	Mairie du domicile	Carte d'identité	La signature à légaliser doit être apposée à la mairie
● Mariage	Mairie où sera célébré le mariage	Retirer un fascicule à la mairie	Renseignements souhaités un mois avant la cérémonie
● Extrait n° 3 de casier judiciaire	Casier judiciaire national 107 Rue de Landreau 44079 NANTES Cedex 01	Demande écrite en précisant nom, prénoms, date et lieu de naissance, copie de carte d'identité	Gratuit Joindre une enveloppe timbrée libellée à votre adresse
● Pré-reconnaissance	Mairie du domicile	Carte d'identité et justificatif de domicile	Présence indispensable des intéressés
● Papiers administratifs	Mairie ou sur internet		site internet : <a href="http://www.service-public.fr">www.service-public.fr</a>



